

NOM

Lien avec l'enfant

FICHE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION RESTAURATION Année scolaire 2025-2026

La commune de St Roch met à disposition des enfants de l'école un service de restauration fonctionnant en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil des enfants est assuré de 7 h 20 à 8 h 20, de 12h à 14h et de 16 h 30 à 18 h 30 par un prestataire extérieur Pep37.

Ce document est à remplir (Information/droit à l'image/signature) même si votre enfant n'est inscrit ni à la cantine ni à la garderie au cas où la Mairie ait besoin de vous contacter, accompagné impérativement du règlement signé avant le 15-07-2025

INFORMATIONS NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT: Prénom: Date de naissance : /..../..... Classe: Accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire : Oui Non Pathologie connue à ce jour : Allergies: *Dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du Directeur d'école. A défaut de ce document, l'enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire. Compagnie Assurance scolaire ou responsabilité civile : N° de police : <u>Attestation d'assurance</u>: Merci de joindre une attestation de responsabilité civile. **RESPONSABLE LÉGAL 1** RESPONSABLE LÉGAL 2 NOM: Prénom: NOM: Prénom: Date et lieu de naissance : Date et lieu de naissance : Adresse: Adresse: CP: Ville: CP: Ville: Tél portable : Tél portable : Tél travail: Tél travail: Tél domicile: Tél domicile: Adresse mail (obligatoire pour accéder au portail cantine): Adresse mail (obligatoire pour accéder au portail cantine) : Situation familiale : Parent isolé □ Mariés, vie marital PACS □ Divorcés/Séparés □ Veuf/veuve □ *Toute modification (adresse, téléphone, situation familiale ou autre, survenant durant l'année scolaire, doit être obligatoirement signalée en mairie.) Les échanges avec la mairie se feront via l'adresse mail : cantine-garderie@mairiesaintroch.fr **AUTORISATIONS** 1. Autorisation en cas d'accident – A SIGNER OBLIGATOIREMENT- à défaut, l'enfant ne sera accepté ni à la cantine ni à la garderie (cf. Je (nous) soussigné(s) donne(ons) l'autorisation en cas d'extrême urgence, nécessitant une intervention immédiate de soigner, opérer mon (notre) enfant et de pratiquer les anesthésies générales ou locales nécessaires pour ses soins durant l'hospitalisation. 2. Autorisation de droit à l'image (Rayer si refus): Je (nous) soussigné(s) tuteur(s) légal(aux), autorise(ons) mon(notre) enfant...... d'un reportage à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour la municipalité de St Roch. Je(nous) autorise(ons) l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la Mairie de st Roch, dans le cadre de ses actions pédagogiques et de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée. 3. Autorisation donnée à une autre personne : pour venir chercher l'enfant (deux choix possibles) NOM Prénom Lien avec l'enfant Tél portable Tél fixe:

Prénom

Tél portable

Tél fixe:



RESTAURATION SCOLAIRE

	Prix du repas par enfant		Repas occasionnel		Allergie/PAI
La facturation se fait au nombre réel de repas consommés. (Voir règlement intérieur pour les jours de carence et d'absence) L'inscription à la restauration scolaire est annuelle.	Maternelles	Élémentaires	Enfant inscrit pour un jour occasionnel	5,70€	- Repas normal si accord du prestataire : tarification normale
	5,30 €	5,40 €	Enfant non inscrit pour un jour occasionnel	6,90 €	- Plateau Repas NATAMA: Tarification et règlement sur le site NATAMA. - Panier repas fourni par la famille 2,30€/jour

L'inscription à la re scolaire est an		5,30€	5,40 €	Enfant non inscrit pour un jour occasionnel	6,90 €	site NATAMA. - Panier repas fourni par la famille 2,30€/jour		
IMPORTANT : Les ta	rifs mentio	nnés ci-dessu	us sont susce	ptibles de changer, en fonction du	ı prestataire.			
Mon enfant a un PAI Je choisis de commander les plateaux repas NATAMA pour mon enfant qui a un PAI (faisant l'objet d'une facturation à part)								
Je choisis d'apporter le panier repas de mon enfant qui a un PAI								
LE CHOIX DES JOUR	<mark>S EST FIXE E</mark>	T LES JOURS	CHOISIS SER	ONT AUTOMATIQUEMENT FACTU	RES			
Mon enfant mang	era à la car	ntine : LU	NDI □	MARDI □ JEUDI I	□ v	ENDREDI 🗆		
A réception de	e la facti	ure mens	uelle de	cantine, le règlement se fera p	ar prélèvemen	t, par virement ou par CB sur le		
site des impôts, ou mandat de prélèven		-		élèvement merci de joindre un R	IB à votre fich	e d'inscription et télécharger le		
□ Si vous souha	itez conserv	ver le même	R.I.B. et mair	tenir le prélèvement automatiqu	e, merci de co	cher la case.		
Aucun règlement n	e sera acce	pté dans la l	boîte aux lett	res de l'école, de la Mairie ou ne	doit être donr	<mark>ié au personnel de la Mairie.</mark>		
			REG	LEMENT INTERIEUR				
				t intérieur, dont un exemplaire n adhère sans réserve.	n'a été remis	et que je peux également		
□ Je soussigné de renseignements fo			l'enfant sus	-désigné au service de restaura	tion scolaire.	J'atteste la véracité des		
	nscription p	oour la cantir	ne doivent êt	re transmis à la Mairie ou déposé	s dans sa boîte	aux lettres, et doivent inclure		
	•	•	•	ou les responsables légaux				
		=	sabilité civile ur daté et sig	né				
A Saint-Roch, le				Noms, Prénoms	Signat	ure,		